



**PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 06 février 2018

20180206 - 1 Bilan d'activité du point-lecture de LOHR en 2017

Le Maire salue la présence de 2 responsables de la Bibliothèque Municipale de LOHR « La Ruche de Lara » à savoir, Madame Gabrielle KNAPPE et Monsieur Gérard AMTHOR, et leur souhaite la bienvenue en Mairie de LOHR.

Madame Gabrielle KNAPPE et Monsieur Gérard AMTHOR exposent au Conseil Municipal les points importants contenus dans le bilan d'activité 2017.

Au 17 janvier 2018, la bibliothèque de LOHR compte 46 lecteurs actifs et 5 nouveaux inscrits. 22 lecteurs actifs sont âgés de moins de 20 ans. Un total de 301 visites a été enregistré et 1 519 documents ont été empruntés. La bibliothèque compte 2 376 documents.

De nombreuses animations ont été proposées au cours de l'année 2017.

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal décide d'adopter le compte-rendu d'activité de la Bibliothèque Municipale « La Ruche de Lara ».

20180206 - 2 Approbation du compte-rendu de la réunion du 03 janvier 2018

Aucune observation n'ayant été formulée par les conseillers municipaux, Monsieur le Maire propose de se prononcer sur l'approbation du procès-verbal du 03 janvier 2018.

Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal sus-cité à l'unanimité.

20180206 - 3 Devis relatif à la mise en place d'un nouveau mobilier-plan du village

Le Maire soumet à l'appréciation des membres du Conseil Municipal un devis réalisé par la société FRANCE-PLAN PUBLICITE à 67150 HINDISHEIM concernant la mise en place d'un nouveau mobilier-plan du village pour un montant de 2 865,00 € H.T., soit 3 438,00 € T.T.C.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, estime que le prix est trop élevé et décide d'opter pour la formule 10 visuels publicitaires présents sur le plan du village, ce qui permet la gratuité du mobilier-plan du village.

20180206 - 4 Devis concernant l'implantation de 2 panneaux lumineux à proximité de l'Ecole Primaire pour la sécurité des enfants

Le Maire soumet à l'appréciation des membres du Conseil Municipal un devis réalisé par la société ALSACE APPLICATION à 57370 PHALSBOURG concernant l'implantation de 2 panneaux lumineux à proximité de l'Ecole Primaire pour la sécurité des enfants pour un montant de 4 882,00 € H.T., soit 5 858,40 € T.T.C.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, estime que le prix est trop élevé et décide de reporter la décision ultérieurement.

Par ailleurs, le Conseil Municipal stipule que deux panneaux signalant le passage d'enfants ont déjà été mis en place, l'un dans la rue Principale et l'autre dans la rue d'Ottwiller.

20180206 - 5 Sécurisation des équipements publics aux abords du plateau multisportif

Le Maire soumet à l'appréciation des membres du Conseil Municipal un devis réalisé par l'entreprise RAUSCHER à 67320 ADAMSWILLER ainsi qu'un devis de l'entreprise SEQUOIA PAYSAGE à 67320 GUNGWILLER concernant des travaux de sécurisation des équipements publics aux abords du plateau multisportif.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'accepter le devis établi par l'entreprise RAUSCHER s'élevant à :
 - Montant des travaux H.T. : 33 622,95 €
 - T.V.A. 20 % : 6 724,59 €
 - Montant T.T.C. : 40 347,54 €
- d'accepter le devis établi par l'entreprise SEQUOIA PAYSAGE s'élevant à :
 - Montant des travaux H.T. : 4 970,00 €
 - T.V.A. 20 % : 994,00 €
 - Montant T.T.C. : 5 964,00 €

Soit un total H.T. de : 38 592,95

- de demander au Maire de consulter d'autres entreprises et de signer avec la mieux disante ;
- de solliciter la subvention au titre du fonds de solidarité communale du Conseil Départemental du Bas-Rhin prévue pour ce genre de travaux ;
- de solliciter la DETR 2018 prévue à cet effet ;
- d'accepter le montage financier prévisionnel suivant :

Financement	Montant H.T. de la subvention	Date de la demande	Date d'obtention (joindre la copie de la décision d'octroi)	Taux
<u>Aides Publiques</u>				
Union Européenne				
Subvention D.E.T.R.	7 719 ,00 €	09/02/2018		20 %
Autres subventions de l'État : - FNADT - DSIL				
Région				
Département : Fonds de Solidarité Communale	14 665,00 €	09/02/2018		38 %
Fonds de concours				
Autres subventions (ADEME, Agence de l'eau...)				

S/T subventions publiques				
Aides privées (CAF...)				
Participation du maître d'ouvrage				
- Autofinancement	6 208,95 €			16 %
- Emprunt	10 000,00 €			26 %
TOTAL	38 592,95 €			100 %

Les crédits nécessaires au financement de ces travaux seront prévus au Budget Primitif 2018.

20180206 - 6 Adhésion de la Communauté de Communes de Hanau-La Petite Pierre au SDEA (Syndicat Départemental Eau et Assainissement Alsace Moselle)

Le Conseil Municipal,

VU les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment les articles L.5214-27 et L.5721-6-1 ;

VU les dispositions de l'article L.211-7 du Code de l'Environnement ;

VU la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Hanau-La Petite Pierre en date du 25 janvier 2018 décidant d'adhérer et de transférer l'ensemble de sa compétence « Grand Cycle de l'Eau » au Syndicat des Eaux et de l'Assainissement Alsace-Moselle (SDEA) et se prononçant favorablement sur le transfert des biens intercommunaux nécessaires à l'exercice de sa compétence, en pleine propriété et à titre gratuit sous forme d'apport en nature, au SDEA ;

VU les dispositions des articles 6, 7.1, 11 et 71 des statuts modifiés par arrêté inter préfectoral du 28 décembre 2017 du SDEA ;

CONSIDERANT que la Communauté de Communes de Hanau-La Petite Pierre a sollicité son adhésion au syndicat mixte « Syndicat des Eaux et de l'Assainissement Alsace-Moselle » (SDEA) et lui a transféré intégralement sa compétence « Grand Cycle de l'Eau ». Le détail des compétences transférées correspondant aux alinéas de l'article L.211-7 I. du Code de l'Environnement est décrit, par commune membre et bassin versant, dans le tableau ci-après :

	Bassin versant			
	Moder	Zorn	Eichel	Isch
Bischholtz	1,2,5,8			
Bosselshausen		1,2,5,8		
Bouxwiller	1,2,5,8	1,2,5,8		
Buswiller	1,2,5,8	1,2,5,8		
Dossenheim-sur-Zinsel		1,2,5,8		
Erckartswiller	1,2,5,8		1,2,5,8	
Eschbourg		1,2,5,8		
Frohmuhl			1,5,8	
Hinsbourg	1,5,8		1,5,8	
Ingwiller	1,2,5,8			
Kirrwiller	1,2,5,8	1,2,5,8		
Lichtenberg	1,5,8			
Lohr		1,2,5,8	1,2,5,8	1,2,5,8
Menchhoffen	1,2,5,8			
Mulhausen	1,2,5,8			
Neuwiller-lès-Saverne	1,2,5,8	1,2,5,8		
Niedersoultzbach	1,2,5,8	1,2,5,8		
Obermodern-Zutzendorf	1,2,5,8	1,2,5,8		
Obersoultzbach	1,2,5,8	1,2,5,8		
Petersbach		1,2,5,8	1,2,5,8	
La Petite-Pierre	1,2,5,8	1,2,5,8	1,2,5,8	
Pfalzweyer		1,2,5,8		
Puberg	1,5,8		1,5,8	
Reipertswiller	1,5,8			
Ringendorf	1,2,5,8	1,2,5,8		
Rosteig	1,5,8		1,5,8	
Schalkendorf	1,2,5,8	1,2,5,8		
Schillersdorf	1,2,5,8			
Schœnbourg		1,2,5,8		
Sparsbach	1,2,5,8			
Struth			1,2,5,8	
Tieffenbach			1,2,5,8	
Uttwiller	1,2,5,8			
Weinbourg	1,2,5,8			
Weiterswiller	1,2,5,8	1,2,5,8		
Wimmenau	1,5,8			
Wingen-sur-Moder	1,5,8			
Zittersheim	1,5,8		1,5,8	

CONSIDERANT que l'adhésion de la Communauté de Communes de Hanau-La Petite Pierre au SDEA est subordonnée à l'accord des conseils municipaux des communes membres de cette communauté de communes ;

CONSIDERANT qu'en égard aux nouveaux enjeux et nouvelles contraintes, tant techniques que réglementaires, une approche intégrée maîtrise d'ouvrage-conception-exploitation au sein d'un établissement public de coopération spécialisée de taille interdépartementale contribuerait à assurer une gestion plus globale, cohérente et efficiente de la compétence « Grand Cycle de l'Eau » et des réalisations durables ;

CONSIDÉRANT que le transfert complet de la compétence « Grand Cycle de l'Eau » est de nature à répondre à ces préoccupations et notamment par l'intérêt qu'il présenterait en termes de service rendu pour la commune de LOHR et ses administrés ;

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire ;

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE

- **D'AUTORISER** l'adhésion de la Communauté de Communes de Hanau-La Petite Pierre au SDEA.
- **D'AUTORISER Monsieur le Maire** à signer tous les documents concourant à l'exécution de la présente décision.

20180206 - 7 Devis relatif au remplacement du radar pédagogique dans la rue de Schoenbourg

Suite à la détérioration du radar pédagogique dans la rue de Schoenbourg le Maire soumet à l'appréciation des membres du Conseil Municipal un devis réalisé par la société ALSACE APPLICATION à 57370 PHALSBOURG concernant le remplacement du radar pédagogique dans la rue de Schoenbourg pour un montant de 2 217,60 € H.T., soit 2 661,12 € T.T.C.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'accepter le devis établi par société ALSACE APPLICATION et autorise le Maire à signer le devis.

20180206 - 8 Demande d'annulation des frais d'électricité de la KIRB 2017

Suite à la requête de Monsieur Charles TOUSSAINT, forain de BERTHELMING demandant l'annulation des frais d'électricité de la fête du village 2017 d'un montant de 188,93 € , le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de réduire de moitié la facture soit une somme de 94,47 €.

Afin de justifier cette réduction le Conseil Municipal invoque le mauvais temps le jour de la fête du village qui a empêché le forain de générer des recettes.

20180206 - 9 Compte administratif 2017

Le Conseil Municipal vote, sans objection, le compte administratif 2017 du Budget général de la Commune, présenté par Monsieur le Maire.

Excédent de fonctionnement	266 484,94 €
Déficit d'investissement	<u>- 36 216,38 €</u>
Excédent de clôture	230 268,56 €

Monsieur le Maire s'est retiré au moment du vote.

20180206 - 10 Compte administratif – Budget annexe Lotissement 2017

Le Conseil Municipal vote, sans objection, le compte administratif 2017 du Budget annexe du Lotissement Les Châtaigniers, présenté par Monsieur le Maire.

Déficit de fonctionnement	0,00 €
Déficit d'investissement	<u>- 279 145,60 €</u>
Déficit de clôture	- 279 145,60 €

Monsieur le Maire s'est retiré au moment du vote.

20180206 - 11 Approbation des comptes de gestion 2017

Vu la concordance des résultats des comptes de gestion établis pour l'exercice 2017 avec les comptes administratifs 2017 du budget général ainsi que du budget annexe relatif au lotissement Les Châtaigniers.

Le Conseil Municipal approuve les comptes de gestion 2017 dressés par Monsieur Daniel TOUSSAINT, receveur municipal de la Trésorerie de La Petite Pierre.

20180206 - 12 Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2017

Le Conseil Municipal,
Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2017

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2017
Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2016	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT délibération prise en 2017 sur les résultats 2016	RESULTAT DE L'EXERCICE 2017	RESTES A REALISER 2017 dépenses recettes	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	- 33 212,36 €		- 3 004,02 €	164 647,00 € 25 639,00 €	-139 008,00€	- 175 224,38 €
FONCT	270 022,53 €	29 308,86 €	25 771,27 €			266 484,94 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2017	266 484,94 €
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	175 224,38 €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	91 260,56 €
Total affecté au c/ 1068 :	175 224,38 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2017	
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

20180206 - 13 Taxes directes locales – Exercice 2018

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de maintenir la fiscalité directe locale, pour l'exercice 2018, comme suit :

Taxe d'habitation	9,00 %
Foncier bâti	12,00 %
Foncier non bâti	75,00 %

20180206- 14 Divers

Sous le point « Divers », Monsieur le Maire informe les conseillers des points suivants :

- le brûleur de la chaudière à l'Ecole Maternelle a été remplacé ;
- le clocher de l'Eglise Protestante a subi des dégâts pour environ 5 000,00 € suite aux vents violents ;
- la Banque Alimentaire adresse des remerciements pour les généreux dons ;
- suite à la réunion du 19 janvier 2017 avec ROSACE, il s'avère que les travaux ont pris du retard et que la fibre ne sera pas disponible avant fin mars 2018 ;
- une révision du SCOT de la région de Saverne est en cours ;
- la proposition d'un circuit de 5 kms sur la Commune de LOHR a été demandée par l'Office du Tourisme ;
- des travaux au cimetière vont être réalisés ;
- l'ouvrier communal a été embauché par arrêté municipal à partir du 16 février 2018.

* * * * *